

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Brigitte ROYER et Monsieur Denis DUCHAMP, Conseillers départementaux du canton de SARRAS, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 4 juillet 2016 :**

Au titre du soutien aux manifestations sportives non conventionnées, une subvention globale de 1 754 € sera répartie entre les associations suivantes :

- Courir à Peaugres
- Sarras Trail
- Sarras Saint Vallier Cyclisme
- PCRP Team Sensas 07
- Nord Ardèche Sport Automobile

Dans le cadre de l'aide aux projets d'actions d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire, une subvention totale de 2 000 € sera répartie entre Familles Rurales à Andance, Famille Rurales Féline-Vinzieux-Charnas et Loisirs et Culture à Sarras.

Au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels, l'association de gestion intercommunale à Peaugres recevra une subvention de 5 000 €.